



www.sage-authion.fr

RÉUNION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE AUTHION

COMPTE RENDU DES PRINCIPAUX ÉCHANGES

Lundi 27 novembre 2023 à 14h30

Salle Raymond Launay

49160 Jumelles, Longué-Jumelles

Contacts :

Jeannick CANTIN, Président de la CLE du SAGE Authion

Arnaud DECAS, Directeur du SMBAA

Auriane LEYMARIE, Animatrice du SAGE Authion

Emma KETOR, Chargée de mission Communication / SIG du SAGE Authion

Clara MARIE, Chargée de mission Communication / SIG du SAGE Authion

Amal SEBAI, Chargée de mission hydrogéologie et hydrologie

Anastasia SELLIER, Chargée de mission reconquête quantité qualité de la ressource en eau

Commission Locale de l'Eau du SAGE Authion

Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents

1 Boulevard du Rempart

49 250 Beaufort-en-Anjou

Tél : 02.41.79.73.81

Adresse électronique : contact@sage-authion.fr

♦ ♦ ♦

LE SAGE SUR INTERNET

Les documents relatifs à la CLE du 27 novembre 2023 sont disponibles sur le site internet du SAGE, dans l'espace documentation via le lien suivant :

<https://www.sage-authion.fr/documentation/>

Les documents disponibles sont :

- Le présent compte-rendu de CLE
- Le diaporama présenté en séance

PROCHAIN RENDEZ-VOUS DE LA CLE

Séance plénière de la CLE : Premier semestre 2024



23 membres, tous collèges confondus, étaient présents à la séance plénière de la CLE du 27 novembre 2023, aucun pouvoir n'a été donné – 22 votants au total sur les 53 membres de la Commission Locale de l'Eau.

Liste d'émargement pour le collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (10 membres présents et 0 pouvoir) – 10 votants :

1er collège 29 membres	Nom & Prénom des membres 2019	EMARGEMENT	POUVOIR
Conseil Départemental Indre et Loire	CARLES Jean-Marie		
Conseil Départemental Maine-et-Loire	BERTIN Guy	Excusé	
Conseil Régional du Centre Val de Loire	ROIRON Pierre-Alain		
Conseil Régional des Pays de la Loire	TOURON Eric		
Syndicat Mixte pour le Développement Agricole de la	BLANC Grégory		
Etablissement Public Loire	DENIS Adrien		
PNR Loire Anjou Touraine	PASSET Jackie		
SMBAA (Président)	PEGE Patrice		
SMBAA (VP Authion)	PAVILLON Jean-Paul		
SMBAA (VP Touraine)	BARANGER Benoit	Excusé	
SMBAA (VP Lathan)	RUAULT Christian		
SMBAA (VP Couasnon)	RABOUAN Franck		
Angers Loire Métropole	PRONO Jean-Charles		
Angers Loire Métropole	BOUSSION Sébastien		
Angers Loire Métropole	HEULIN Paul		
Angers Loire Métropole	MEIGNAN Pierre-Noël		
Saumur Val de Loire	DEMION Pierre-Yves		
Saumur Val de Loire	POEHR Eric		
Saumur Val de Loire	HARRAULT Jérôme		
Saumur Val de Loire	CANTIN Jeannick		
CC Baugeois Vallée	RUAULT Franck		
CC Baugeois Vallée	LEBRETON Michel		
CC Baugeois Vallée	CHAMPION Francis		
CC Baugeois Vallée	CHAUSSIEPIED Jean-Claude	Excusé	
CC Touraine Ouest Val de Loire	DUPONT Xavier		
CC Touraine Ouest Val de Loire	MELO Isabelle		
CC Touraine Ouest Val de Loire	GHANAY Hedia		
CC Anjou Loire Sarthe	BEAUDOIN Jean-Pierre	Excusé	
CC Chinon Vienne Loire	DAVID Pierre		

Liste d'émargement pour le collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations (9 membres présents et 0 pouvoir) - 8 votants :

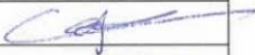
2ème collège 14 membres	Nom & Prénom des membres 2019	EMARGEMENT	POUVOIR
Asso. ARCA	Gérard GODEFROY (BRESSION Dominique)		
CPIE Touraine	BOUCHAUD-VOLLEAU Valérie (Mathis PRIOL ou Clément COROLLER)		
Synd.Prop.Pr.49	D'OYSONVILLE Hubert		
CCI Maine-et-Loire	LANDEVIN Michel (VIOUX Philippe)		
Féd.Pêche I&L	MARQUET Daniel (GLATIGNY Benjamin)		
CCI Touraine	RAVEL-SIBILLOT Frédéric		
Syndicat forestier de l'Anjou	D'OYSONVILLE Henri ou LACARELLE Jean-Marc		
Chamb.Ag.PdL	LAIZE Denis		
CRDABaugeois	LAMBERT Jean-Denis	Excusé	
Asso. Sauvegarde Anjou <i>FIVE Anjou</i>	COUVERCELLE Christian (ou Eric BOISTAULT)		
Asso. Irrigants BVA	BLOURDIER Antony		
Chamb.Ag.I&L	PICHET Thomas		
Féd.Pêche M&L	SALES Armel		
Ligue Pr.Oiseaux	MORON Jean-Pierre		

Liste d'émargement pour le collège des services de l'Etat et de ses établissements publics (4 membres présents et 0 pouvoirs) – 4 votants :

3ème collège 9 membres			
DREAL Centre Préfet coordonnateur du bassin Loire-	Représenté par M. Nicolas MEYER		
Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire	Monsieur Pierre Ory A l'attention de M. Simon RAIMBAUD		
Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire	Monsieur Patrice LATRON Représenté par M. Thierry JACQUIER (eau)	Excusé	
Agence de l'eau Loire Bretagne Délégation Anjou-Maine	Monsieur le Directeur général ou son représentant : M. Pascal BONIOU		
DREAL PAYS DE LA LOIRE	Représenté par M. François-Jacques CHENAIS		
DDT 49 Service départemental de la police de	A l'attention de Mme GELLE, M. ANDRE, M. DUPRET ou M. DUGUE		
DDT 37	Représenté par M. PIQUEMAL & M. BLANCHARD		
OFFICE FRANCAIS DE LA BIODIVERSITE	Représenté par Madame Nathalie FRANQUET, Aurélien VIAU, M. CHANTELOUP		
OFFICE NATIONAL DES FORETS	Représenté par Mme BOUVET		

Étaient aussi présents, lors de la Commission Locale de l'Eau :

- **La cellule d'animation du SAGE :**
 - o Arnaud DECAS (SMBAA)
 - o Auriane LEYMARIE (SAGE Authion)
 - o Emma COZLER-KETOR (SAGE Authion)
 - o Clara MARIE (SAGE Authion)
 - o Amal SEBAI (SAGE Authion)
 - o Anastasia SELLIER (SMBAA)
- **Personnes présentes en qualité d'observateurs :**

Personnes présentes en qualité d'observateur ou d'intervenant extérieur		
STRUCTURE	NOM / PRÉNOM	SIGNATURE
PNR ENT	QUENIOT Pascal	
CCI Touraine	AYDOGIN Hilal	
Région PDLL	LAUNAY Adrien	
Stodie Jeanneteau	CD49. Membre du SMBAA	
Christian GRIPAULT	SPDEVA	

♦ ♦ ♦



L'ordre du jour de la séance plénière était le suivant :

1. Mouvements de personnels au sein de l'équipe d'animation du SAGE
2. Validation du Compte-rendu de la dernière CLE
3. Elections des membres bureau au sein du 1er collège
4. Dossiers pour avis traités par le groupe de travail de la CLE
5. Avancement de l'étude Hydrologie, Milieux, Usages, Climat
6. Étude de l'évolution de la pluie et de la température à Étiau
7. Travaux de création de piézomètres engagés par le SMBAA
8. Elaboration de l'arrêté cadre étiage interdépartemental Authion (DDT)
9. Rapport 2022 de la qualité des eaux superficielles du bassin

La présentation est consultable sur le site internet du SAGE à partir du lien suivant :

<https://www.sage-authion.fr/download/7469/?tmstv=1701168908>



Préambule

Jeannick CANTIN introduit la séance et décline ensuite l'ordre du jour.

1 Mouvements de personnels au sein de l'équipe d'animation du SAGE

Jeannick CANTIN explique les reprises de poste, les nouvelles arrivées et les départs à venir vis-à-vis du personnel de l'équipe d'animation du SAGE et la direction du SMBAA.

2 Validation du compte-rendu de la dernière CLE

Jeannick CANTIN demande si les membres de la CLE ont des remarques à formuler sur le dernier compte-rendu de la CLE.

Aucune remarque n'est faite.

Détails du vote :

Objet	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre total de votants
Contre	0	0	0
Pour	22	0	22
Abstention	0	0	0
TOTAL des votes	22	0	22
Ne participe pas au vote	0	0	0

Après délibération, le compte-rendu de la séance plénière de la Commission Locale de l'Eau du 16 mai 2023 est validé à l'unanimité, avec 22 votes.

3 ÉLECTIONS DES MEMBRES BUREAU AU SEIN DU 1^{ER} COLLÈGE

Jeannick CANTIN rappelle le contexte des différents mouvements au sein du premier collège de la CLE et du bureau. Il demande aux membres de la CLE s'ils souhaitent procéder au vote à bulletin secret ou à main levée. Cette dernière option a été choisie par l'ensemble des membres de la CLE. Seuls les membres du premier collège de la CLE sont invités à voter.

Détails du 1^{er} vote : élection de Monsieur Jean-Paul PAVILLON au sein du bureau du premier collège

Objet	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre total de votants
Contre	0	0	0
Pour	10	0	10
Abstention	0	0	0
TOTAL des votes	10	0	10
Ne participe pas au vote	13	0	13

Monsieur Jean-Paul PAVILLON est élu à l'unanimité membre du bureau au sein du premier collège de la Commission Locale de l'Eau avec 10 votes.

Détails du 2^{ème} vote : élection de Monsieur Franck RABOUAN au sein du bureau du premier collège

Objet	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre total de votants
Contre	0	0	0
Pour	10	0	10
Abstention	0	0	0
TOTAL des votes	10	0	10
Ne participe pas au vote	13	0	13

Monsieur Franck RABOUAN est élu à l'unanimité membre du bureau au sein du premier collège de la Commission Locale de l'Eau avec 10 votes.

4 DOSSIERS POUR AVIS TRAITÉS PAR LE GROUPE DE TRAVAIL DE LA CLE

Auriane LEYMARIE explique le groupe de travail, ses membres et son intérêt sur les avis à traiter. Elle rappelle qu'il est possible à tout membre de la CLE de l'intégrer à tout moment pour prendre part aux échanges, et/ou de soumettre le(s) débat(s) aux instances à venir.

Auriane LEYMARIE résume les dossiers pour lesquels les avis ont été donnés, détaillant les particularités des demandes, les préconisations et les demandes d'intentions des avis soulignés aux demandeurs selon les enjeux du SAGE.

- Travaux de remise en peinture des palplanches de l'ouvrage de franchissement PH39/26.0 du Lathan par l'A85 sur la commune de Longué-Jumelles.

Pierre CHANTELOUP (OFB) rappelle l'enjeu loutre qu'il peut y avoir sur tous les projets et aménagements sur le Lathan. Un passage à loutre a été aménagé de façon pérenne au niveau du pont où les travaux ont eu lieu.

- Projet de création d'une plateforme logistique dans la ZAC de la Ronde sur la commune de Allonnes

Michel LANGEVIN (CCI49) se questionne sur le type de rejet et l'origine de l'eau utilisée pour remplir les réserves d'eau d'extinction en cas d'incendie.

Jérôme HARRAULT répond aux questionnements, précisant que ce projet constitue l'aménagement d'un territoire, réfléchi autour de la réutilisation des eaux pluviales expliqué par les bassins de rétention et d'infiltration. La plateforme a été pensée de façon à présenter une autonomie face aux divers usages, limitant l'utilisation d'eau potable dans le cas où leur niveau est suffisant pour répondre au besoin en temps réel. Des bouches incendies ont été correctement dimensionnées et vérifiées avec le SDIS afin d'assurer une conformité du projet même si la présence des bassins pourrait suffire lutter contre un éventuel incendie.

5 AVANCEMENT DE L'ÉTUDE H.M.U.C

Auriane LEYMARIE explique que les éléments présentés au dernier comité technique du 10 novembre 2023 ne sont pas satisfaisants pour une validation à la CLE. Elle rappelle les dates-clés de l'étude HMUC (SETEC + HYDRATEC) et les différentes phases.

Auriane LEYMARIE souligne que l'étude H.M.U.C a actuellement 8 mois de retard sur la planification initiale. Elle ajoute que la phase 2 est en cours de finalisation du fait de la complexité des modèles à développer, leur calage avec l'intégration du volet climat. Plusieurs échanges techniques ont par ailleurs eu lieu avec l'OFB en ce qui concerne la détermination des besoins des milieux aquatiques et le calcul de débits biologiques.

Auriane LEYMARIE souhaite rester transparente sur l'avancée de l'étude auprès des membres de la CLE, rapportant les difficultés et la non-concordance sur les résultats présentés par le bureau d'études pour apporter une satisfaction à l'étude actuelle. Auriane LEYMARIE précise la rallonge

(50 000 €) demandée par le bureau d'étude après 12 mois d'étude, témoignant vraisemblablement d'un sous-dimensionnement du temps à passer par le prestataire.

Eric BOISTAULT (FNE Anjou) n'est pas surpris de ladite demande de rallonge, ayant assisté aux débats en COTECH, cependant il s'inquiète que le bureau d'études se désengage en cas de refus de non-paiement du SMBAA, face aux enjeux des résultats de l'étude H.M.U.C. sur les orientations à prendre sur le bassin versant.

Jeannick CANTIN rappelle les mises en garde données dès le départ au bureau d'études sur la complexité du territoire, impliquant une problématique de retards de livrables injustifiés avec un temps accompli de travail non-détaillé. Il précise que c'était un marché forfaitaire qui ne peut être décomposé en jours de travail et il revenait au candidat de bien dimensionner son offre lors de sa réponse au marché. Jeannick CANTIN souligne qu'il serait inacceptable d'obtenir une « conclusion au rabais » si les demandes de rallonge ne sont pas honorées.

Xavier DUPONT souligne le montant important de cette étude (280 000 €). Il rappelle cependant de possibles pratiques douteuses des bureaux d'étude à proposer de nombreux avenants au-delà des 10% d'avenant permis par la commande publique.

Patrice PEGE indique que les demandes de rémunération supplémentaires nécessitent en premier lieu une cohérence des résultats face au travail accompli jusqu'à maintenant. Il ajoute que ce qui nous intéresse, c'est le résultat de la prestation réalisée car trop d'enjeux économiques gravitent sur ce territoire. Il rappelle que toute une profession, notamment agricole, dépend des conclusions de cette étude H.M.U.C.

Michel LANGEVIN (CCI49) souhaite que l'on trouve le bon équilibre entre ce qu'ils nous fournissent comme résultat, le travail accompli et ce que l'on peut donner en rallonge.

Jeannick CANTIN ajoute qu'il faut que les résultats et que les chiffres soient clairs et cohérents avec le contexte et le territoire particulier qui est celui du bassin de l'Authion.

Les membres de la CLE ajoutent que la réputation des bureaux d'études est également en jeu et qu'ils devraient être vigilants sur ce point, face aux nombreuses études HMUC en cours et à venir sur les territoires.

Arnaud DECAS présente les demandes du bureau d'études comme du « chantage » face aux résultats et conclusions qu'ils peuvent apporter à l'heure actuelle. Les données d'entrée et de sortie ne sont pas « clés en main », et grâce à la vigilance d'Auriane LEYMARIE et d'Amal SEBAI, de nombreux éléments incohérents ont été soulignés. Le travail de concertation et d'acquisition de connaissances, n'a pas été réalisé à temps et présente des éléments conclusifs aberrants. Il conclut qu'une rallonge budgétaire pourrait être envisagée et mesurée à la hauteur des efforts lorsque les éléments donnés correspondront au calendrier et à l'attente du SMBAA.

Les membres de la CLE sont inquiets qu'aucun résultat ne puisse paraître à l'heure actuelle et se demandent si les compétences des bureaux d'études sont réellement présentes pour évaluer et réaliser les modèles complexes au regard de la configuration du bassin versant.

6 ÉTUDE DE L'ÉVOLUTION DE LA PLUIE ET DE LA TEMPÉRATURE À ÉTIAU

Amal SEBAI intervient avec l'aval de M. Jean-Marc LACARELLE (Saint Philbert du Peuple). Elle présente les résultats de l'étude qu'elle a menée sur l'évolution de la température et des précipitations obtenue grâce aux relevés effectués par la famille de Monsieur LACARELLE depuis 1957. Elle fait remarquer aux membres de la CLE la valeur d'une telle chronique de données.

Jeannick CANTIN remercie Jean-Marc LACARELLE pour son suivi précieux.

Christian RUAULT demande la pluviométrie cumulée depuis le début de l'année. En réponse, Jean-Marc LACARELLE annonce que la pluie a dépassé 200 mm depuis le début de mois d'octobre mais ne semble pas impacter les eaux souterraines, quoique légèrement pour les nappes superficielles.

Elodie JEANNETEAU (en qualité d'observatrice, SYDEVA) apporte des éléments complémentaires issus des rapports du GIEC régional comme support d'étude de référence face aux conclusions de l'étude à Etiau : la répartition annuelle des événements pluvieux est impactée mais pas le cumul de la pluviométrie.

Amal SEBAI répond que la répartition annuelle des pluies sur le bassin est également impactée ; les conclusions restent semblables même si cela dépend des valeurs interprétées (moyennes annuelles, mensuelles ou journalières observées). Amal SEBAI met en garde sur les simulations qui peuvent donner des tendances différentes et dont les résultats sont en fonction des hypothèses initialement prises. Les tendances varient selon la prise de position.

Frédéric RAVEL-SIBILLOT (CCI37) s'interroge sur l'évolution des paysages qui pourrait être potentiellement en lien avec l'évolution présentée (pluviométrie et température). Christian RUAULT ajoute que Rillé est un élément de paysage pouvant expliquer les résultats, avec au passage moins d'élevage, moins de lieux boisés (peupliers, ormeaux...) mais aussi une rivière qui ne connaît plus d'épisodes de sécheresse grâce au soutien d'étiage apporté par la réserve de Rillé.

Jean-Marc LACARELLE ajoute que malgré ce soutien d'étiage la nappe d'accompagnement du Lathan semble plus basse (conséquence du surcreusement du Lathan) avec pour conséquence la disparition d'un certain nombre d'espèces. Il constate une perte de 30 à 40 ha de peuplier depuis les années 70 .

Jeannick CANTIN ajoute que les actions du SMBAA et du SYDEVA résorbent progressivement l'historique d'aménagement de la vallée de l'Authion qui a un effet négatif sur la ressource.

Amal SEBAI reste disponible pour développer les discussions et questionnements autour du sujet.

7 TRAVAUX DE CRÉATION DE PIÉZOMÈTRES ENGAGÉS PAR LE SMBAA

Amal SEBAI poursuit la présentation en développant le sujet de création de piézomètres détaillant chaque étape.

Eric BOISTAULT (FNE Anjou) demande des précisions sur les conditions de sélection des emplacements de piézomètres.

Amal SEBAI détaille les critères de sélection (*absence de données dans une zone/unité de gestion déficitaire de préférence, formations hydrogéologiques à suivre : alluvions, cénomanien, zones d'implantations permettant de fournir une meilleure connaissance des échanges nappes-rivières ...*). Un choix a dû être réalisé entre stratigraphie et stratégie, qu'elle peut développer individuellement, à la demande.

Amal SEBAI souligne l'intérêt de connaître les températures des nappes souterraines pour étudier des phénomènes de drainance, des échanges nappe-rivière possibles, la profondeur et les différents processus de recharge des nappes.

Adrien LAUNAY s'interroge sur la bancarisation prévue pour ces données piézométriques. Amal SEBAI répond qu'elle est envisagée à l'échelle du bassin en interne, dans un premier temps, mais qu'une diffusion de la donnée est possible à la demande.

8 ÉLABORATION DE L'ARRÊTÉ CADRE ÉTIAGE INTERDÉPARTEMENTAL AUTHION (DDT)

Les points d'actualité sur les réflexions actuelles de la DDT sont partagés par Julien DUGUÉ à travers un point d'information sur l'arrêté cadre étiage interdépartemental Authion pour intégrer les membres de la CLE à sa rédaction (*concertation sur le fonctionnement, les seuils et autres réflexions techniques...*) afin de simplifier et rendre cohérente l'application au système public/particulier/privé entre départements/régions. Son application est prévue pour l'été 2025.

Michel LANGEVIN (CCI49) s'interroge sur l'absence des entreprises dans la présentation faite. Ce à quoi Julien DUGUÉ précise qu'il est prévu d'intégrer les entreprises dans l'arrêté et que les mesures de restrictions concernant les entreprises seront vraisemblablement similaires à celles de l'arrêté cadre étiage 49 révisé en 2023. Peu de changements sont attendus pour ces usages.

Julien DUGUÉ fait part aux membres de la CLE d'une nouvelle réflexion sur l'abandon d'une logique 2D géographique pour gérer les prélèvements par forage avec une approche 3D selon le type de nappe prélevée. Un développement 2D convergent avec 3D suivant le comportement des nappes, visualisé dans les piézomètres existants est envisagé.

Pierre CHANTELOUP (OFB) s'interroge sur la prise en compte des nouveaux seuils de gestion validés par la CLE au printemps 2023.

Julien DUGUÉ précise que ces propositions intéressantes et informe les membres de la CLE qu'ils seront pris en compte pour la saison 2024 et qu'ils seraient sûrement amenés à être

modifiés suite au passage d'une logique en 2D vers une logique en 3D, prenant en compte le type d'aquifère réellement prélevé.

Julien DUGUÉ rajoute que des premiers éléments de communication seront donnés dès 2024 avec l'arrêté-cadre 49 mentionnant l'application dès 2025 des mesures prévues dans l'arrêté cadre étiage interdépartemental Authion. L'avis de la CLE serait demandé courant avril vis-à-vis de la modification des seuils pour application à l'été 2024.

Antony BLOURDIER fait part aux membres de la CLE de son inquiétude sur le calendrier envisagé. En effet, il confirme la difficulté de la mise en place des seuils révisés en mai 2023 à l'été 2024 pour la filière agricole étant donné la mise en place des cultures dès le printemps : il faut réussir à prévenir et faire participer les agriculteurs suffisamment à l'avance pour que chacun prenne le temps adéquat pour s'adapter. Des changements trop rapides pourraient impliquer d'imposer des règles et non de pratiquer une concertation, un dialogue comme initialement pensé.

Christian COUVERCELLE (FNE Anjou) rappelle que l'alerte a justement déjà été donnée au printemps 2023.

Julien DUGUÉ précise que la DTT49 va réviser les seuils de gestion en 2024 si la CLE trouve une nécessité d'ajuster les seuils actuels.

Antony BLOURDIER demande des éléments précis pour démarrer la communication en temps voulu. Il souhaite que les décisions entrent en cohérence avec les calendriers agricoles avant de prévenir les irrigants sur des faits contractuels non validés officiellement. Il est nécessaire de communiquer mais au bon moment avec les bons éléments !

Jean-Marc LACARELLE souhaite revenir sur la nouvelle logique en 3D. Il précise que cela nécessite une analyse fine des types d'aquifère et des pompages suivant la ressource. Il met en garde sur les indicateurs de référence, le principe de communication et de l'application réelle qu'il en sera faite à la suite, précisant que celle-ci dépendra de la facilité de fournir et transmettre l'information. Une pédagogie serait à prévoir sur les volumétries de restriction et la répartition par nappe.

Julien DUGUÉ répond qu'il faut construire un système d'informations solide pour le partage de toutes ces informations et communiquer la pédagogie du travail réalisé.

Jeannick CANTIN rejoint Jean-Marc LACARELLE sur ses craintes sur les conditions à venir face aux réactions de terrain, et souligne qu'il est indispensable de relayer l'information à différentes échelles pour s'assurer de la compréhension et de l'application des intentions. Il demande à Antony BLOURDIER s'il est possible de profiter de la déclaration des volumes pour écrire une lettre d'information à destination des irrigants.

Julien DUGUÉ souhaite rajouter un point à l'ordre du jour afin de présenter l'état d'avancement de la régularisation des 300 forages du Val d'Authion (sujet déjà présenté lors de la CLE du 27 février 2023).

Eric BOISTAULT (FNE Anjou) demande si les cas 3 et 4 (forages à régulariser situés en zone à enjeu ou impossibles à régulariser) sont concernés par une date limite de régularisation. Julien DUGUÉ explique que ces deux cas de figures ne seront pas concernés par une

interdiction de prélèvements en 2024 mais il faut se préparer à des interdictions de pompage en 2025.

Antony BLOURDIER s'interroge sur l'absence de courriers d'information à destination des propriétaires de ces forages, afin qu'ils aient le temps de réaliser des études complémentaires et de trouver une solution pour être prêt en 2025.

Julien DUGUÉ l'informe alors qu'un courrier sera rapidement envoyé et qu'il y aura une réunion d'information qui aura lieu début 2024 pour expliquer à ces irrigants la situation.

Jean-Marc LACARELLE s'interroge sur l'origine de la ressource des forages concerné par le cas n°2 (forages en nappe superficielle et/ou hors zone à enjeux). Julien DUGUÉ l'informe alors qu'avec la réalimentation en Loire ils ont considéré que l'impact était moindre dans le val d'Authion.

9 RAPPORT 2022 DE LA QUALITÉ DES EAUX SUPERFICIELLES DU BASSIN

Clara MARIE présente le rapport 2022 de la qualité des eaux de surface. Elle anticipe les remarques sur la densité du format et précise qu'un travail est en cours de réalisation pour obtenir une version courte et claire pour tout public. Elle décline la cartographie de l'état des stations par catégorie.

Anastasia SELLIER détaille rapidement l'état des stations pour les pesticides.

Pierre CHANTELOUP (OFB) rappelle la dangerosité des métabolites face aux substances actives, d'où l'analyse de multiples substances actives et de produits de dégradation.

De nombreux échanges se posent sur la façon d'interpréter les résultats et de les présenter au tout public ; il existe un besoin réel de voir si les efforts mis en œuvre ont permis d'améliorer la qualité des eaux ou non, et qu'ils portent leurs fruits, notamment vis-à-vis du monde des entreprises souligne Michel LANGEVIN (CCI49) pour lesquels le temps de réponse sur une longue durée est difficile à appréhender.

Adrien LAUNAY souligne que plus on améliore notre manière d'évaluer la qualité, plus on intègre des critères plus restrictifs d'évolution de suivi, alors plus la qualité des eaux semble stagner voire se dégrader alors que la conservation des anciens critères mènerait probablement à voir la qualité s'améliorer sensiblement nécessitant une prise de recul sur le long terme (>10ans). Pascal BONIOU ajoute que des résultats sont très positifs sur le phosphore.

Arnaud DECAS précise qu'il faut comprendre qu'il y a une certaine résilience, la difficulté d'attendre des résultats sur le long terme peut restreindre voire bloquer aux changements de pratiques.

10 POINTS D'INFORMATIONS

Jeannick CANTIN indique que la prochaine CLE aura lieu selon l'avancée de l'étude HMUC dans un lieu restant à définir. L'ordre du jour pressenti serait le suivant :

- Le PAOT (présentation par la MISEN – DDT 49)
- Les résultats de la phase 3 de l'étude HMUC : calcul des volumes prélevables
- L'avancée du chantier de l'arrêté interdépartemental Authion (avant consultation du public)

◆ ◆ ◆

Jeannick CANTIN remercie les membres de leur présence et de leur implication et lève la séance.

Le Président de la CLE du SAGE Authion,
Jeannick CANTIN

